

50° JEUX FLORAUX DE L'ESSOR POÉTIQUE

CONCOURS DE POÉSIE OUVERT À TOUS

DU 15 OCTOBRE 2022 AU 15 FÉVRIER 2023

Avec le GRAND PRIX « ESSOR POÉTIQUE » doté de 150 euros, attribué au poète le mieux noté sur l'ensemble des prix 1 à 5 inclus.

1. Prix « VENDÉE » : forme classique ou libre : un poème pour chanter *Les Marais vendéens*.
2. Prix du sonnet. Sonnet en alexandrins ; rimes abba abba ccd ede (ou eed).
Strict respect des règles de prosodie. Thème : *Le bonheur*.
3. Prix de la poésie classique [hors sonnet] en quatrains et en alexandrins.
Respect des règles traditionnelles de prosodie. Thème : *La campagne, le rural*.
4. Prix de la forme fixe. Choix à mentionner parmi par exemple maillet, rondel, terza rima, pantoum, triolet, ballade...Thème : « *L'amitié* ».
5. Prix de la prose poétique : style et images poétiques, ni rimes, ni utilisation de la prosodie traditionnelle classique, 25 lignes au plus. Thème : *Le temps qui passe*.
6. Prix de la nouvelle : 3 pages maximum. Thème libre
7. Prix du conte : 3 pages maximum. Thème libre.
8. Prix du recueil, édité ou non. Le nom de l'auteur peut paraître sur la couverture.
9. Prix « Jeunesse, Ville de La Roche-sur-Yon », avec dotation de 50€ au lauréat de chacune des deux tranches d'âge :
 - 1- Enfants en école primaire, jusqu'à 12 ans
 - 2- Jeunes de 12 à 17 ans inclus.pour une poésie de forme libre, de création personnelle, sur le thème imposé : *Ma Ville*
10. Prix du Jeune Poète au meilleur auteur, dans chacune de ces deux tranches d'âge, d'un poème également libéré des règles, sans thème imposé.

Comment participer :

Art. 1 – Chaque poème est à remettre en quatre exemplaires, les recueils en deux exemplaires. Il ne peut être présenté que 2 poèmes par Prix, une page ne pouvant comporter qu'un poème, dactylographié, de 25 vers maximum (sauf pour les formes fixes). Les poèmes des Jeunes peuvent être manuscrits.

Art 2 – Inscrire au-dessus du poème, en haut à gauche, un nom d'animal suivi d'un adjectif et d'un nombre de 2 chiffres et, à droite, mentionner le Prix concerné et, pour les Prix 9 et 10 la tranche d'âge 1 ou 2. Exemples :

Canard boîteux 13	Prix du Jeune Poète 2
Puma sauvage 44	Prix de la Poésie classique

Art. 3 – Joindre une enveloppe cachetée contenant sur une feuille : nom, prénom, âge pour les moins de 18 ans, adresse, facultativement adresse mail, le titre des œuvres présentées, le nom d'animal avec son nombre. Bien porter aussi sur l'enveloppe le nom d'animal avec son nombre.

Art. 4 – Joindre 2 enveloppes timbrées avec votre adresse postale.

Art. 5 – Les droits de participation sont de 7 euros par Prix. Un seul versement par chèque à l'ordre de « *l'Essor Poétique* » mis dans l'enveloppe portant le nom d'animal avec les 2 chiffres. La Participation est gratuite pour les Jeunes Poètes (moins de 18 ans, qu'importe le Prix, toutes les sections étant ouvertes aux jeunes).

Art. 6 – Les lauréats d'un Prix ne pourront s'inscrire à ce même Prix l'année suivante. Le Grand Prix ne pourra être attribué au même lauréat les deux années suivantes.

Art 7 – Les envois sont à adresser AVANT LE 15 FEVRIER 2023 à : Marie-Thérèse Cornuat, 6 Impasse des Prés Sablais, 85100 Les Sables d'Olonne.

Art 8 – Le fait de participer vaut accord pour la parution des poèmes dans la revue et sur le site de L'ESSOR POETIQUE, ainsi que dans les documents émis par La Ville de La Roche-sur-Yon ou le Département de la Vendée. Les candidats attestent que les œuvres présentées sont des œuvres originales de leur création. Le jury est seul juge de ses décisions. La remise des prix se fera, sauf imprévu, à La Roche-sur-Yon, Salle Henri Teillet, le 6 mai après-midi 2023.